



BACE

Your Bank of Choice

Rapport annuel 2022

**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**



BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel **2022**

Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport annuel	5
Bilan au 31 décembre 2022	8
Compte de résultat 2022	9
Etat des capitaux propres	10
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	11
2. Informations relatives au bilan	17
3. Informations sur les opérations hors bilan	26
4. Informations sur le compte de résultat	27
Rapport de l'organe de révision	29
Gouvernance d'entreprise	32
Exigences de publication	36

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédit
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales



**BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH**

Adresses

Siège	Talacker 41 8001 Zurich
Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
Téléphone	+41 44 218 50 60
Site web	www.bace.ch
SWIFT	AEXTCHZZ

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Mohammed Lamine LEBBOU Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Kamel MANSOURI Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger
	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
	Alexander C. HENZL, Gersau (Schwyz) *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Comité d'Audit

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Abdallah SELLAM

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2023

Messieurs les Actionnaires,

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements économiques importants. Regain d'inflation aux États-Unis et en Europe, adaptation des politiques monétaires et chute des cours des cryptomonnaies.

Face au retour de l'inflation, les banques centrales de la plupart des pays avancés « FED, BCE, BOE, BNS, etc. » ont agi brusquement en imposant un rythme de relèvement des taux parmi les plus élevés de l'histoire.

Ces événements s'expliquent par différents facteurs : la reprise économique post-Covid qui a provoqué une progression des prix jamais vue depuis 40 ans, une saturation et perturbations des chaînes d'approvisionnement, ainsi que la crise ukrainienne et ses conséquences notamment sur l'énergie et les matières premières.

Le remaniement des différentes conditions économiques a entraîné un changement de régime dans les classes d'actifs. Les obligations ont connu leur plus grave revers depuis 1949. Cette chute des obligations s'est traduite par des augmentations importantes des taux. Les rendements du Trésor américain, qui se situaient aux alentours de 0,5 % en 2020, ont atteint un sommet de 4,25 % en 2022.

En revanche, Le dollar a remporté le titre de grand gagnant de l'année, juste devant les matières premières, qui ont faibli dans la dernière ligne droite. Le ralentissement de la demande mondiale et la politique visant à éliminer complètement la COVID-19 ont pesé sur l'économie chinoise et, par conséquent, sur l'économie de l'Asie du Sud-Est.

En 2023, la focalisation se portera ainsi sur l'évolution de l'activité, alors qu'en 2022, elle s'est concentrée sur la progression des prix et sur les actions des banques centrales. La résilience de l'économie s'est manifestée cette année, elle a notamment profité d'un dynamisme avec lequel elle est entrée en 2022 et de l'excellente performance du marché du travail. Toutefois, toute victoire sur l'inflation passe par une chute de l'emploi et donc de la croissance. L'incertitude pour le prochain exercice consiste à gérer ce changement de cycle.

A la fin de l'année 2022, la volumétrie de la banque a connu une diminution par rapport à la même période en 2021. Les produits des opérations documentaires ont néanmoins augmenté de CHF 4.6 Mio à CHF 6.4 Mio.

Les produits des intérêts et des escomptes ont connu une forte augmentation de CHF 0.4 Mio à CHF 10.3 Mio du fait, entre autres, de l'augmentation des taux d'intérêts en dollar américain. Les produits d'intérêts des immobilisations financières quant à eux, ont été moins élevés de KCHF 18, en raison de la persistance des taux d'intérêts en franc suisse à un niveau bas, voire négatif.

Les produits totaux bruts ont augmenté de CHF 5.8 Mio à CHF 15.7 Mio.

Les charges d'exploitation bien maîtrisées, ont atteint CHF 9.1 Mio en 2022 contre CHF 7.1 Mio en 2021. La Banque a relancé plusieurs projets pendant l'année 2022 qui ont été gelés dans les deux années de pandémie. En plus elle a constitué des provisions RH, des provisions pour le projet de déménagement, des provisions des risques éventuels et des provisions des réserves latentes de CHF 3.1 Mio.

Le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 3.655 Mio en 2022.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 5'221'095.44 soit :


Bénéfice de l'exercice :	CHF	3'655'077.31
Bénéfice reporté :	CHF	1'566'018.13

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la Banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	190'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	4'700'000.00
Report à nouveau	CHF	331'095.44
Bénéfice total à répartir	CHF	5'221'095.44

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la Banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



Le Président
Mohammed Lamine Lebbou

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise (Conditions cadres)

Environnement économique

2022 a été une année « de réaction » des banques centrales contre l'inflation, avec des resserrements généralisés des conditions monétaires, dont des hausses de taux directeurs de la Fed (+425 pb à 4,25 %) de la BCE (+250 pb à 2,00 % pour le taux de dépôt) et de la BNS (+175 pb de -0,75% à 1,00 %).

La courbe vertigineuse de l'inflation aux Etats-Unis s'aplanit lentement : les chiffres de décembre viennent confirmer un nouveau ralentissement, avec, pour la première fois depuis mai 2020, une légère baisse des prix sur un mois, renforçant l'optimisme des marchés. L'inflation CPI, mesure qui fait référence, est tombée à 6,5% en décembre 2022, par rapport à décembre 2021, selon les données publiées par le Ministère américain du travail. En juin, le renchérissement avait atteint un plus haut depuis quarante ans à 9,1%.

L'inflation est redescendue sous les 10% en décembre, à 9,2%. Mais la hausse des prix reste à des niveaux inédits dans l'histoire de la monnaie unique. Face au spectre de la récession, la BCE reste sous pression pour durcir sa politique monétaire. La hausse des prix à la consommation avait atteint son point haut en octobre, à 10,6%, après un an et demi de progression ininterrompue, accélérée par la guerre en Ukraine. L'inflation a atteint 9,2 % sur un an dans la zone euro en décembre. Le pic d'octobre, lorsque les prix grimpaient de 10,6 %, semble passé, mais la prudence reste de mise, la décreue s'annonçant lente.

En Suisse, l'inflation était restée sous contrôle en 2021, se limitant à 0,6%, mais a brusquement accéléré en 2022 face à la flambée des prix de l'énergie depuis l'invasion de l'Ukraine, culminant à 3,5% en août avant d'amorcer une décélération à partir de septembre pour retomber à 2,8% en décembre, indique l'OFS dans un communiqué. En 2022, les prix des produits fabriqués en Suisse ont augmenté de 1,6% en moyenne sur l'année tandis que les prix des produits importés ont bondi de 6,7% sous l'effet notamment de la hausse des prix des produits pétroliers et du gaz, détaille l'OFS, qui note aussi une hausse des prix des voitures ainsi que des loyers.

Environnement réglementaire

L'année 2022 est caractérisée par des événements politiques et économiques marquants, notamment la crise ukrainienne, la hausse des taux d'intérêt, une récession mondiale imminente et la volatilité forte des marchés.

Cette série d'événements inattendus et à fort impact n'a pas laissé l'environnement réglementaire financier inchangé. L'introduction de nombreux programmes de sanctions à l'encontre de la Fédération de Russie par les États-Unis, l'Union européenne et leurs alliés a posé un défi important à diverses institutions financières, afin d'assurer une conformité totale avec le régime de sanctions qui évolue rapidement.

Conjuguée à des perspectives économiques mondiales moroses, cette évolution a renforcé le récent mouvement de démondialisation ainsi que la désintégration des marchés financiers et des marchés des matières premières à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un niveau accru d'incertitude.

La banque surveille sans cesse l'environnement réglementaire, afin de garantir une mise en œuvre en temps voulu et le respect des exigences réglementaires.

Dans ce cadre et face à ce contexte exigeant, la Banque Algérienne du Commerce Extérieur (BACE) s'efforce d'assurer la résilience de ses opérations tout en veillant au strict respect de toutes les exigences réglementaires.

Marche des affaires et situation économique de la Banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a réalisé des résultats conformes aux objectifs budgétaires. En effet, le résultat net s'élève à KCHF 3'655 en 2022. Le volume du bilan quant à lui, porte sur la somme de CHF 1'140.0 Mio en 2022.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts nets des placements interbancaires (y compris les intérêts négatifs de la BNS) ont augmenté de KCHF 358 à KCHF 10'310, en raison de l'augmentation des taux d'intérêts à court terme sur le dollar américain. Le montant des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS a diminué de KCHF 844 à KCHF 480. Les intérêts des immobilisations financières ont été baissé de KCHF 401 à KCHF 383. Cela du fait du tassement des taux d'intérêts suite à l'introduction des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement, décision prise par la BNS en janvier 2015.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit, brut et les commissions de négociation, ont augmenté de CHF 4.6 Mio à CHF 6.4 Mio, en raison de l'augmentation du nombre de présentation de jeux de documents en 2022 par rapport à 2021.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, ont également augmenté de KCHF 355 à KCHF 431 par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel opérationnel enregistrées en 2022 ont augmenté de KCHF 272 par rapport à l'année précédente. De plus, la banque a constitué une provision de KCHF 400 pour les ressources humaines.

Quant aux autres charges d'exploitation, ont augmenté de KCHF 213 par rapport à l'année précédente, résultant notamment de l'inflation des prix et de la relance de plusieurs projets qui ont été gelés pendant les deux années de pandémie. Par ailleurs, une provision de KCHF 1'200 a été constituée pour le projet de déménagement.

Amortissements

En 2022, la banque n'a plus d'investissements en cours nécessitant un amortissement.

Provisions

En 2022, les provisions ont atteint environ CHF 27.7 Mio. Au principe de précaution, la banque a constitué en 2022 des provisions des réserves latentes de KCHF 980, des provisions pour les ressources humaines de KCHF 400, des provisions pour le projet de déménagement de KCHF 1'200 et des provisions des risques éventuels de KCHF 500.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre Banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 20 mars 2023.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision, représenté par la société KPMG SA à Zurich, a effectué une révision ordinaire au siège de la Banque entre le 13 février 2023 et le 20 mars 2023. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 29 à 31) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires du régime des petites banques, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 328.8 Mio, largement supérieurs aux exigences réglementaires. Les fonds propres nécessaires s'élèvent à CHF 123.7 Mio. Les fonds propres librement disponibles de la Banque couvrent les gros risques. Le ratio de levier simplifié est de 21.3% (ratio minimal de 8.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 30 septembre 2022).

La situation de la Banque, par rapport à la liquidité à court terme, est robuste et confortable.

En matière d'organes de la Banque, nous soulignons que conformément aux exigences de la FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2022, la Banque a employé en moyenne 15.7 personnes équivalent temps plein (ETP) avec un contrat à durée indéterminée (2021 : 15.8). Au 31 décembre 2022 la Banque avait un effectif de 16.5 ETP.

Gestion des risques

La Banque suit une approche orientée dans sa politique de gestion rigoureuse des risques. Cette dernière repose sur les prescriptions légales, la politique de risques et les principes de gestion des risques de la banque ; mais également sur le maintien à un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines et aux systèmes et infrastructures informatiques.

Cette approche s'est avérée concluante dans la préservation d'une relation équitable entre les risques et la rentabilité tout en consolidant également une bonne réputation.

La banque applique un modèle robuste à trois lignes de défense, avec une séparation claire des tâches et un environnement de contrôle solide.

Afin de réduire de manière adéquate tous les risques, le Conseil d'Administration de la banque a approuvé la politique de risques ainsi que les principes de gestion des risques qui définissent les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle.

En effet, des mesures d'atténuation des risques et des contrôles internes incluant le reporting sont pris en compte dans l'évaluation et l'appréciation effectuées régulièrement par le Conseil d'Administration. Cet exercice permettant d'évaluer les risques essentiels auxquels la banque est exposée et l'efficacité des mesures entreprises, est effectué au moins une fois par année.

La banque ne prend aucun risque en dehors de son cœur de métier traditionnel et son marché cible, directement ou indirectement.

Risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser ou de s'acquitter de toute obligation financière préétablie.

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Conformément au régime des petites banques, la BACE applique une approche simplifiée pour calculer les besoins en fonds propres, afin de couvrir les risques de crédit relatifs aux expositions des contreparties.

Au 31 décembre 2022, la banque affiche un ratio de levier simplifié de 21.26% et des fonds propres pris en compte qui s'élèvent à CHF 328.8 Mio. Ce qui donne une assise financière solide à la banque.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Au 31 décembre 2022, la banque a dégagé un ratio de liquidité moyen sur les douze derniers mois (LCR) de 427.65%.

Le taux de refinancement n'est pas applicable pour la banque.

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué aux prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité («Hold to Maturity»). Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques de taux

Conformément à la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques), la banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ». Dans ce contexte, la BACE applique les scénarios de chocs conformément aux règles édictées par la FINMA et selon les pratiques optimales.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes (selon Circulaire FINMA 08/21). La surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la Banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier ralenti, la Banque a enregistré une diminution de 11% par rapport à l'année précédente des volumes des lettres de crédit. Le volume au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 404.2 Mio.

Innovation et projets

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE) a mis en œuvre avec succès le Swift/SIC/EuroSIC Release 2022, qui a entraîné des mises à jour des messages Swift/SIC/EuroSIC.

La BACE a implémenté avec succès des nouvelles releases dans notre CORE Banking System Finnova et dans notre Front Office Système. Ces mises à jour ont permis à la Banque d'améliorer la sécurité des systèmes TIC tout en accélérant les diverses interfaces.

Événements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la Banque durant l'exercice 2022.

Perspectives de l'entreprise

En termes de perspectives, la Banque poursuivra ses actions de redynamisation de l'activité commerciale et d'amélioration de ses performances en s'attachant à assurer une qualité de service irréprochable et une modernisation de son système TIC.

BACE prévoit de lancer des outils complémentaires en utilisant l'Intelligence Artificielle pour effectuer des tâches opérationnelles et administratives qui vont améliorer substantiellement l'efficacité et l'interaction de la banque afin de répondre convenablement aux besoins de nos partenaires et aider à la modernisation de son fonctionnement.

La BACE opère sur un marché très concurrentiel. La numérisation des services bancaires et les entreprises technologiques mondiales sont de plus en plus nombreuses à se presser sur le marché. La BACE renforce donc son orientation stratégique vers le « global and digital ».

Dans l'esprit d'une continuation du modèle d'affaires de la Banque qui a fait ses preuves, le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa séance du 15 décembre 2022, le budget 2023 ainsi que sa stratégie triennale « 2023-2025 ». Cette stratégie est adaptée à l'évolution des avoirs des relations liées ainsi qu'au développement de la volumétrie des affaires de Trade Finance dans une situation économique réaliste.

Bilan au 31 décembre 2022

	Exercice de référence (2022)	Exercice de référence (2021)
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités	145'630	123'869
Créances sur les banques	780'523	364'560
Immobilisations financières	208'989	225'065
Comptes de régularisation	4'437	2'064
Immobilisations corporelles	0	0
Autres actifs	328	333
Total des actifs	1'139'907	715'891
- Total des créances subordonnées	0	0
Passifs		
Engagements envers les banques	10'225	10'174
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	765'733	349'830
Comptes de régularisation	2'581	1'866
Autres passifs	1'231	614
Provisions	27'726	24'651
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	10'890	10'860
Réserves facultatives issues du bénéfice	116'300	116'300
Bénéfice reporté	1'566	1'115
Bénéfice de l'exercice	3'655	481
Total des passifs	1'139'907	715'891
Opérations hors bilan		
- Engagements conditionnels des accréditifs	404'160	453'684
- Engagements conditionnels des garanties	1'949	2'020
- Engagements irrévocables	22	22

Compte de résultat 2022

	Exercice de référence	Exercice de référence
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	10'310	358
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	383	401
Charges d'intérêts	-2'097	-50
Résultat brut des opérations d'intérêts	8'596	709
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	8'596	709
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	388	263
Produit des commissions sur les opérations de crédit	6'429	4'550
Produit des commissions sur les autres prestations de service	431	355
Charges de commissions	-186	-205
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	7'062	4'963
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	31	79
Total des revenus opérationnels	15'689	5'751
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-5'598	-4'926
Autres charges d'exploitation	-3'549	-2'136
Sous-total Charges d'exploitation	-9'147	-7'062
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	0	0
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-1'480	0
Résultat opérationnel	5'062	-1'311
Produits extraordinaires	89	2'390
Impôts	-1'496	-598
Bénéfice (résultat de la période)	3'655	481
Répartition du bénéfice		
Bénéfice	3'655	481
Bénéfice reporté	1'566	1'115
Bénéfice au bilan	5'221	1'596
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	190	30
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	4'700	0
Autres distributions du bénéfice	0	0
Report à nouveau	331	1'566

1) inclus intérêts négatifs de la BNS

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000						
Capitaux propres au début de la période de référence	200'000	0	10'860	117'415	481	328'756
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			30		-30	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice						0
Modification du bénéfice reporté				451	-451	0
Bénéfice (résultat de la période)					3'655	3'655
Capitaux propres à la fin de la période de référence	200'000	0	10'890	117'866	3'655	332'411

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la Banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son Ordonnance (OB), à l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement de la présentation des compte (OEPC-FINMA) du 31 octobre 2019 et aux prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, groupes de conglomerats financiers (PCB) du 31 octobre 2019 (circulaire FINMA 2020/1). Les comptes annuels sont établis de façon à permettre à des tiers de s'en faire une opinion fondée (boucllement individuel statutaire avec présentation fiable).

Sur la base de l'admission de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 25 février 2020, la Banque a pu intégrer le régime des petites banques rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 8 à 10) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 17 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent des faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujéti ;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (par exemple comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;

- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soit traçable et vérifiable. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit des réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution des corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun

versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- Les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque les immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation peuvent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes peuvent être activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 1.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
- Logiciel développé ou acquis	3 ans
- Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation. Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains

mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la Banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la Banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance

avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclage du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2022	Cours de clôture 2021
USD	0.923050	0.912550
EUR	0.986080	1.033490
GBP	1.112365	1.231730
JPY	0.700100	0.792200

Evaluation et gestion des risques

La Banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la Banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la Banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la Banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont également contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La Banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La Banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La Banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La Banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2020, la Banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La Banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la Banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la Banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La Banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La Banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2022.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La Banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture		
Hors bilan					
Engagements conditionnels	0	0	406'109	406'109	
Engagements irrévocables	0	0	22	22	
Total hors bilan	Exercice de référence	0	0	406'131	406'131
	Exercice précédent	0	0	455'726	455'726

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2021 et 2022.

2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Titres de créance				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	208'989	199'956	225'065	228'176
Total	208'989	199'956	225'065	228'176
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	112'367	106'643	114'664	117'095

Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	129'448	59'429	20'112	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice précédent	Investis- sements	Désinvestis- sements	Exercice de référence	
						Amortis- sements	Valeur comptable à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000							
Software acquis séparément ou développé à l'interne	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0

Les méthodes d'amortissement et les fourchettes appliquées pour la durée d'utilisation sont expliquées dans les principes comptables et d'évaluation.

Leasing Opérationnel

	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000		
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	8	6
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	2	2
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	10	8

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000				
Impôts indirects	231	236	1'032	478
Divers actifs et passifs	97	97	199	136
Total autres actifs et passifs	328	333	1'231	614

2.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Institutions de prévoyance	103	-	103	103	-	-	-
Total	103	-	103	103	-	-	-

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	590	590	590	638
Total	0	0	0	590	590	590	638

Pour le personnel, la banque a adhéré à Helvetia Fondation collective avec assurance complète. Les couvertures insuffisantes et les mesures d'assainissement sont ici exclues. Cette solution garantit la couverture intégrale des risques de décès, d'invalidité et de longévité, mais aussi des risques de placement, à travers un contrat d'assurance avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (Helvetia Vie). Contrairement aux institutions de prévoyance entièrement ou partiellement autonomes, qui assument seules les risques liés aux investissements, une insuffisance de couverture ne peut pas se produire pour les fondations collectives avec assurance complète.

Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Au 31.12.2022, la banque n'a aucune obligation envers Helvetia Fondation collective.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	24'651	-14		59		3'117	-87	27'726
Total des provisions	24'651	-14		59		3'117	-87	27'726

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 2'528) et provisions forfaitaires à caractère de réserves latentes (KCHF 25'198). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du Capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	2'737	0	244'276	0	0	301'884
Sociétés liées	0	765'476	0	0	349'527	0

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 60%).

2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote avec droit de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF 1'000							
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	145'630	0	0	0	0	0	145'630
Créances sur les banques	68'173	67'907	625'982	18'461	0	0	780'523
Immobilisations financières	0	0	0	32'561	134'468	41'960	208'989
Total de l'exercice de référence	213'803	67'907	625'982	51'022	134'468	41'960	1'135'142
Total de l'exercice précédent	179'775	71'088	138'786	112'159	142'058	69'628	713'494
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	995	0	9'230	0	0	0	10'225
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	765'477	0	256	0	0	0	765'733
Total de l'exercice de référence	766'472	0	9'486	0	0	0	775'958
Total de l'exercice précédent	350'575	0	9'429	0	0	0	360'004

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	145'630	0	123'869	0
Créances sur les banques	265'145	515'378	91'444	273'116
Immobilisations financières	142'084	66'905	146'209	78'856
Comptes de régularisation	4'437	0	2'064	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres actifs	328	0	333	0
Total des actifs	557'624	582'283	363'919	351'972
Passifs				
Engagements envers les banques	0	10'225	0	10'174
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	765'733	0	349'830
Comptes de régularisation	2'581	0	1'866	0
Autres passifs	1'231	0	603	11
Provisions	27'726	0	24'651	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'890	0	10'860	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	116'300	0	116'300	0
Bénéfice reporté	1'566	0	1'115	0
Bénéfice de l'exercice	3'655	0	481	0
Total des passifs	363'949	775'958	355'876	360'015

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	557'624	48.91%	363'919	50.83%
Allemagne	24'935	2.19%	31'207	4.36%
Espagne	0	0.00%	2'000	0.28%
Finlande	2'999	0.26%	2'999	0.42%
France	157'760	13.84%	144'895	20.24%
Grande-Bretagne	51'026	4.48%	56'304	7.86%
Irlande	1'017	0.09%	1'022	0.14%
Jersey	2'004	0.18%	2'005	0.28%
Liechtenstein	3'030	0.27%	3'048	0.43%
Luxembourg	51'691	4.53%	1'095	0.15%
Norvège	0	0.00%	2'003	0.28%
Pays-Bas	0	0.00%	3'002	0.42%
Suède	0	0.00%	1'767	0.25%
Total Europe	852'086	74.75%	615'266	85.94%
Algérie	3'927	0.34%	11'297	1.58%
Total Afrique	3'927	0.34%	11'297	1.58%
Qatar	129'227	11.33%	0	0.00%
Arabie Saoudite	64'614	5.67%	18'251	2.55%
Total Asie	193'841	17.00%	18'251	2.55%
Canada	5'002	0.44%	5'003	0.70%
États Unis	60'828	5.34%	39'767	5.55%
Total Amérique du Nord	65'830	5.78%	44'770	6.25%
Australie	4'021	0.35%	6'053	0.85%
Nouvelle-Zélande	4'999	0.45%	4'999	0.70%
Total Océanie	9'020	0.80%	11'052	1.55%
Total Autres	15'203	1.33%	15'255	2.13%
Total des Actifs	1'139'907	100.00%	715'891	100.00%

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions à l'étranger		Expositions à l'étranger	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	501'714	86.17%	308'377	87.62%
A+ - A-	69'633	11.96%	25'281	7.18%
BBB+ - BBB-	0	0.00%	0	0.00%
BB+ - BB	3'927	0.67%	11'297	3.21%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	7'009	1.20%	7'017	1.99%
CCC - D	0	0.00%	0	0.00%
Total	582'283	100.00%	351'972	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BB+.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la Banque

En raison de la politique de balance des devises entre les actifs et les passifs, la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédant l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait, la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	404'160	453'684
Garanties de prestation de garantie et similaires	1'949	2'020
Total des engagements conditionnels	406'109	455'704

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	61'844	264'181
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des opérations fiduciaires	61'844	264'181

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Répartition selon les secteurs d'activités		
Trésorerie	31	79
Total des opérations de négoce	31	79

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.480 Mio. (2021 : CHF 0.844 Mio.).

4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges du personnel		
Appointements	4'476	3'690
Prestations sociales	976	1'063
Autres charges du personnel	146	173
Total des charges du personnel	5'598	4'926

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges d'exploitation		
Coûts des locaux	1'602	353
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'141	1'043
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	20	19
Honoraires de/des société(s) d'audit	331	254
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	203	245
- dont pour les autres prestations de service	128	9
Autres charges d'exploitation	455	467
Total des charges d'exploitation	3'549	2'136

4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Produits et charges extraordinaires		
Dissolution des corrections de valeur et provisions	89	2'390
Total résultat extraordinaire	89	2'390

4.6. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts courants et latents		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	1'496	598
Total impôts	1'496	598

Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	29.6%	-45.6%
--	-------	--------



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 8-28 du rapport annuel).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité

de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Ruedin'.

Philippe Ruedin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Avanzini'.

Michel Avanzini
Expert-réviser agréé

Zurich, 20 mars 2023

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 5)

Conseil d'Administration

Président Mohamed Lamine LEBBOU, 1978, Algérien

- Formation :
 - Habilitation Universitaire HDR, Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2015 - 2016
 - Doctorat en sciences économiques, Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2008 - 2014
 - Magistère en économie (Université Badji Mokhtar Annaba, Algérie, 2005 - 2007)
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2021 à ce jour
 - Divers postes dans le secteur industrielle d'Algérie, 2017 – 2020
 - Professeur économique de l'Université d'Annaba, Algérie, 2007 – 2017
 - Divers postes dans le secteur bancaire international, 2001 - 2007
- Mandats **:
 - Président du Conseil d'Administration de ABS, Sénégal depuis 2022 à ce jour
 - Administrateur au niveau du Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) 2021 à ce jour
 - Administrateur au niveau du Caisse de Garantie des crédits d'investissement, 2021 à ce jour
 - Administrateur de la Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC), 2021 à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français * (2)

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en Sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Administrateur Hinduja Bank Switzerland, Genève, 2005 - 2018
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Néant

Membre Kamel MANSOURI, 1957, Algérien

- Formation :
 - Diplôme d'Ingénieur en Statistiques, Institut des Techniques de Planification et des Statistiques, Alger, 1980
 - Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de 3e cycle en Management d'Entreprises, Université Sorbonne, Paris, 1995
 - Inscription en D.E.A en Aménagement du Territoire, Université de Paul Valérie, Montpellier
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis Mars 2020 à ce jour
 - Président Directeur Général de « SOFINANCE Spa », Etablissement financier public agréé par la Banque d'Algérie, 2007 - 2020
 - Divers postes de responsabilité à la SOFINANCE Spa, 2002 - 2007
 - Divers postes à la Banque de Développement Locale, Alger, 1992 - 2000
 - Divers postes dans des entreprises publiques, Alger, 1984 - 1988
- Mandats **:
 - Membre du Conseil d'Administration du « LOGITRANS -SNTR Spa » Groupe public de transport terrestre, depuis 2020 à ce jour
 - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2020 à ce jour

Membre Alexander C. HENZI, 1953, Suisse *

- Formation :
 - Expert-Comptable, Swiss Certified Auditor, 1982
- Expériences professionnelles :
 - Indépendant consultant pour PricewaterhouseCoopers AG, 1983 - 2015
 - Senior Manager, Engagement Leader, PricewaterhouseCoopers AG, 1977 - 1988
- Mandats **:
 - Aquila AG, Conseil dans des Sociétés du groupe, depuis 2018 à ce jour

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse * ⁽¹⁾

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft & Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridiques à Oppenheimer Wolff & Donelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour
 - Sberbank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2004 et jusqu'à la fin du mois de février 2022

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

(1) Président du Comité d'Audit

(2) Membre du Comité d'Audit

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Licence en Sciences économiques (option : Sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Abdallah SELLAM, 1975, Suisse / Algérien

- Formation :
 - Certificate of Advanced Studies (CAS) in Financial Regulatory, Université de Berne & Genève, 2017
 - Master of Business Administration (MBA), Swiss Business School, 2014
 - Diplôme d'études supérieures en finances (D.E.S.F.), Institut National des Finances, Alger, 1996
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Divers postes dans le Comité de Direction Élargi de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur 2008 – 2020 et depuis 2021 Membre de la Direction
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (DGRFE) dernier poste sous directeur, 2003 – 2008
 - Divers postes au Ministère des Finances d'Algérie, 1998 - 2003

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Banque, le Conseil d'Administration de la Banque s'est réuni quatre fois, en 2022.

Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'Audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapports financiers et prudentiels.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfait aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- a) Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration de la BACE
- b) Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers de la BACE
- c) Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- d) Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- e) Examen du contrôle et de la révision internes dépassant le cadre du reporting financier.

Exigences de publication (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

Chiffres clés essentiels réglementaires (KM1)

	a	b	c	d	e
	31.12.22	30.09.22	30.06.22	31.03.22	31.12.21
Fonds propres pris en compte (CHF 1'000)					
1 Fonds propres de base durs (CET 1)	328'756	-	-	-	328'275
2 Fonds propres de base (T 1)	328'756	-	-	-	328'275
3 Fonds propres totaux	328'756	-	-	-	328'275
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF 1'000)	123'683	-	-	-	93'729
Ratio de levier simplifié (en %)					
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan (CHF 1'000)	1'546'039	-	-	-	1'171'617
14b Ratio de levier simplifié (fonds propres de base en % des actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan)	21.3%	-	-	-	28.0%
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF 1'000)	256'840	248'123	242'886	245'729	249'656
16 Dénominateur du LCR: Somme nette des sorties de trésorerie (CHF 1'000)	73'077	60'883	49'185	53'679	49'530
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	351.47%	407.54%	493.82%	457.78%	504.05%

Liquidités : Gestion du risque de liquidité (LIQA)

Informations qualitatives relatives à la gestion du risque de liquidité

- La BACE opère quasi exclusivement dans le secteur du financement du commerce extérieur et la gestion du risque de liquidité est intégrée efficacement aux processus de gestion des risques globaux de la Banque. Cette dernière veille à détenir une réserve de liquidité suffisamment dimensionnée et durable contre toute éventuelle détérioration de la liquidité.
- Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration définit la tolérance au risque et/ou la marge de sécurité par rapport aux exigences réglementaires dans le concept cadre pour la gestion des risques de la Banque.
- Le Comité de Direction revoit régulièrement la pertinence et discute lors de la réunion du Comité ALCO des mesures / changements possibles à prendre.
- La distribution des responsabilités de traitement et de surveillance est réglementée en détail dans la directive interne relative à la gestion du risque de liquidité. Les rapports périodiques de la Banque (rapport ALCO, rapport gestion des risques) résument les contrôles effectués, les résultats obtenus ainsi que les éventuelles irrégularités et informent l'organe de gouvernance de la Banque.
- Vu que le modèle d'affaires de la Banque est très spécifique et compte tenu de sa catégorie, la BACE renonce à l'attribution du risque de liquidité par type d'activité, à la gestion de liquidité intra-journalière allant au-delà des dispositions normales ainsi qu'aux exigences d'une structure du financement correctement diversifiée.
- Les tests de stress doivent être effectués régulièrement et les résultats sont à rapporter au moins une fois par an au Conseil d'Administration. Le plan d'urgence en cas de crise de liquidité est basé sur un système d'alerte précoce permettant l'identification rapide des menaces qui pèsent sur la situation de liquidité et les sources de financement de la Banque. La directive interne relative à la gestion de risque de liquidité décrit en détail les indicateurs d'alerte précoce ainsi que le plan d'action.

Risques de taux : Objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la Banque (IRRBB)

Préambule :

La base légale est la circulaire FINMA 19/02 « Risque de taux-banques ». Cette dernière repose sur la norme de Bâle relative au risque de taux d'intérêt « Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire » (Interest rate risk in the banking book/IRRBB).

Pour la BACE, IRRBB correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéfices de la Banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt (Circ.-Finma, Cm 08). Ce risque de taux est la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Le champ d'activité de la Banque porte essentiellement sur des transactions commerciales liées aux échanges internationaux des entreprises et des banques vers l'Algérie. La Banque ne détient aucun compte bancaire dans ses livres en faveur de client particulier ou commercial.

En fait, la BACE est spécialisée depuis plus de quarante ans dans le secteur des opérations de commerce extérieur, spécialement les crédits documentaires. Ces derniers constituent la pierre angulaire de ses activités bancaires. Le reste des activités bancaires de la BACE sont décrites, en détail, sous le point a.

Il est utile de préciser également que le risque lié aux transactions de lettres de crédit émises par les banques algériennes est restreint par le fait que, la Banque émettrice exige à l'importateur algérien de marger à hauteur de 110%, au minimum, de la valeur de la marchandise importée (dépôt de garantie). Cette activité n'est pas affectée de manière significative par le risque de taux d'intérêt étant donné que les opérations sous-jacentes sont influencées par des facteurs différents du risque de taux d'intérêt (IRRBB).

Au vu de ce qui précède, le profil risque de taux (IRRBB) est mineur pour les activités de la BACE.

a) Description de la façon dont la Banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.

La Banque définit le risque de taux « IRRBB » comme la perte éventuelle occasionnée sur la marge nette d'intérêt ou la dégradation de la valeur économique des actifs, des passifs et des positions du hors bilan de la Banque en cas de fluctuation des taux d'intérêt.

Conformément aux exigences réglementaires relatives à l'annonce du Risque de taux d'intérêt, le portefeuille de la BACE englobe les catégories suivantes :

Catégorie I (Positions avec date de révision de taux d'intérêt déterminée):

- Portefeuille d'immobilisations financières : Ce portefeuille contient des obligations « plain-vanilla » tenues à maturité, sans aucune option ou instruments de couvertures. Les obligations sont comptabilisées selon « l'accrual method »,
- Créances et engagements envers les banques à terme.

Catégorie II (Positions avec date de révision de taux d'intérêt indéterminée):

- Créances et engagements envers les banques à vue et call 48h,
- Créances et engagements envers la clientèle à vue.

Catégorie III (Positions sans date de révision de taux d'intérêt):

- Immobilisations corporelles, valeurs immatérielles,
- Autres actifs, comptes de régularisation (actif) dont : avoirs en compte de virement auprès de la Banque Nationale Suisse,
- Autres passifs, comptes de régularisation (passif) et provisions non prises en compte dans les fonds propres.

Catégorie IV (Fonds propres pouvant être pris en compte):

- Fonds propres pouvant être pris en compte. Les fonds propres ne sont pas pris en compte dans les calculations du taux d'intérêt « IRRBB », ce qui signifie qu'ils ne sont pas modélisés.

Catégorie V (Produits dérivés non linéaires):

- Cette catégorie n'est pas applicable.

In fine, le profil de risque de taux d'intérêt « IRRBB » de la Banque est qualifié comme faible et est associé essentiellement à la durée du portefeuille d'obligations.

Les mesures appliquées sont évaluées périodiquement par les experts des auditeurs de la Banque et soumises au Conseil d'Administration tout en respectant les exigences réglementaires en la matière.

b) Description des stratégies supérieures de la Banque afin de gérer et atténuer l'IRRB. (Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite des tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la Banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.)

Pour assurer une prise de risque prudente et mesurée, la politique de risques et principes de gestion des risques de la banque est approuvé par le Conseil d'Administration. Celle-ci englobe la stratégie et la politique de risque, la tolérance au risque ainsi que les limites correspondantes en matière de risque dans toutes les catégories de risque importantes de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA (BACE). Le profil de risque de taux « IRRBB » est inclus dans cette stratégie financière et revu au moins une fois par an dans le cadre de la revue de la politique de risque de la Banque.

Vu que son modèle d'affaires est spécifique, la BACE n'utilise pas d'instruments de couverture. Par ailleurs, la Banque effectue des tests de stress conformément aux règles réglementaires édictées par la FINMA et selon les pratiques bancaires optimales.

c) Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRB de la Banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la Banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRB.

Le Comité de Direction est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de taux « IRRBB ». La gestion et la surveillance de ce risque est confiée à l'unité Finances et Comptabilité. Le rapport élaboré ainsi que les résultats obtenus sont générés mensuellement et automatiquement par le logiciel de la Banque. Il est adopté et discuté lors de chaque Comité d'ALCO. Le contrôle de ce risque relève de la responsabilité du même Comité « ALCO ». En sus des travaux de l'ALCO, le rapport trimestriel élaboré par le responsable du Risk Management et Compliance à l'attention de la Direction et du Conseil d'Administration couvre l'ensemble des points susmentionnés.

d) Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la Banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.

Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus : Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

Les risques de taux liés aux opérations du bilan et de l'hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO (Asset and Liabilities Management) de la Banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Par la nature de ses activités et la composition de son bilan, la Banque est peu impactée par la problématique des risques de taux, ce qui est reflété dans le contenu du document « Stratégie triennale de la BACE » qui est revu et ajusté périodiquement.

Afin de mesurer le risque de taux, la Banque tient compte de l'ensemble des opérations de bilan. Les opérations hors-bilan ne sont pas impactées par le risque de taux d'intérêts « IRRBB ».

e) Lorsque les hypothèses de modélisation de la Banque utilisées dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la Banque pour un but autre que la publication, par exemple afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la Banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par exemple données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).

Conformément aux scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques", la BACE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle vers le haut / vers le bas, steepener / flattener et taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse.
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux.

f) Description générale de la façon dont la Banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.

Compte tenu de son modèle d'affaires, la BACE n'utilise pas des instruments de couverture tels que les Forwards, Swaps, Futures, etc. (voir point b).

g) Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante:

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Les marges sont incluses dans le flux de trésorerie. Elles sont actualisées avec une courbe de taux d'intérêt sans risque (courbe LIBOR / SWAP)
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre	Pour le calcul de ΔEVE , la Banque utilise l'outil FiRE et s'applique au niveau des positions individuelles.
3		Taux d'escompte: description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	La Banque prépare une courbe d'intérêt pour chaque monnaie. Dans ce contexte, la Banque effectue une hypothèse d'interpolation comme suit : linéaire entre les facteurs d'actualisation
4	Modification des revenus attendus (ΔNII)	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Dans le cadre du calcul de la marge nette d'intérêts (ΔNII), les règles suivantes s'appliquent: Taux d'intérêt du marché: La ou les courbes de taux d'intérêt du marché sont maintenues constantes pendant tout l'horizon de simulation. Ecart de crédit (Credit spreads): aux fins de simulation, les écarts de crédit implicites actuels sont appliqués. Hypothèses de prolongation: les positions sont reconduites en fonction de leur échéance initiale pour la révision du prix. Taux relatifs aux clients: La variation des taux relatifs aux clients repose sur des hypothèses internes.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit y compris ses options
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas applicable (voir section a) La Banque n'offre pas ce type de produit
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	Pas applicable (voir section a) D'autres hypothèses ne sont pas appliquées

Risque de taux : Informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBA1)

		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	dont CHF	dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	dont CHF	Total	dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	644.443		632.546	0.082			
	Créances sur la clientèle							
	Hypothèques du marché monétaire							
	Hypothèques à taux fixes							
	Immobilisations financières	198.000	198.000		3.068	3.068		
	Autres créances							
	Créances découlant de dérivés de taux							
	Engagements envers les banques	9.231		9.231	0.063			
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0.256		0.256	0.047			
	Obligations de caisse							
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
	Autres engagements							
	Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	135.368	0.180	129.365	0.003	0.003		
	Créances sur la clientèle							
	Créances hypothécaires à taux variables							
	Autres créances à vue							
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	765.477		747.174	0.003			
	Autres engagements à vue	0.995	0.924	0.041	0.003	0.003		
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
	Total	1'753.770	199.104	1'518.613	0.378	3.051	0.003	0.003

Risque de taux : Informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt (IRRBB1)

En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Période				
Hausse parallèle	-9'517	-13'840	-803	-1'442
Baisse parallèle	10'012	14'725	767	1'396
Choc dit steepener ¹⁾	145	-1'072		
Choc dit flattener ²⁾	-1'934	-1'545		
Hausse des taux à court terme	-5'006	-6'260		
Baisse des taux à court terme	5'082	6'371		
Maximum	9'517	13'840	803	1'442
Période	31.12.2022		31.12.2021	
Fonds propres de base (Tier 1)	328'756		328'275	

1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Risques opérationnels : Indications générales (ORA)

Stratégie de la BACE

La stratégie de la BACE repose sur les cinq principes sous-jacents ci-après :

- Respecter strictement les lois et les règlements suisses ;
- Maintenir le même profil de risque (très faible) dans la sphère transactionnelle de la BACE (depuis sa création en 1981) ;
- Maintenir, et consolider une croissance, dans le métier principal de la banque, à savoir : les crédits documentaires confirmés et non-confirmés, ainsi que les remises documentaires ;
- Diversifier les partenaires bancaires, en demeurant sur le marché algérien, qui est le cœur de compétence et marché cible de la banque, directement ou indirectement ;
- Réduire autant que faire se peut la concentration transactionnelle relative de la BNA, par une croissance des volumes traités avec les autres banques algériennes.

Force est de constater que ces axes stratégiques permettent une croissance régulière sous-tendue par une prise de risque très faible.

En effet, l'existence même de la BACE est fondée sur la canalisation des opérations de commerce extérieur entre l'Algérie et ses partenaires internationaux. Elle est considérée, depuis près de quatre décennies, comme un partenaire professionnel doté d'une expertise technique complète et approfondie dans les domaines du commerce transfrontalier avec l'Algérie. Par ailleurs, la situation que vit la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), rend l'éventuelle diversification hors d'Algérie irréalisable.

Ainsi, dans ce contexte, la BACE ne peut nullement envisager de sortir de son marché historique ni de son métier. Toute tentative de diversification hors d'Algérie et hors de la ligne métier conduirait inéluctablement à une augmentation des risques, accompagnée d'investissement sous-jacents importants.

La stratégie retenue permettra à la banque de se concentrer sur son métier traditionnel conjugué à une diversification volontaire et ordonnée des partenaires du marché algérien.

Organisation relative à la gestion des risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire et prudentielle en vigueur, la Banque s'est organisée de manière adéquate en mettant en place un système de contrôle interne (IKS) décrit dans le document «Concept cadre pour la gestion des risques de la Banque» qui est validé par le Conseil d'Administration.

Ce dernier englobe les risques opérationnels, ainsi que les processus de l'organisation, les mesures, le contrôle et le suivi de ces risques.

Les unités opérationnelles assument leur fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe (1er ligne de défense). L'unité Risk Management et Compliance surveille les risques globaux de la Banque ainsi que le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes (2ème ligne de défense). En outre, des audits réguliers sont effectués par les auditeurs externes et internes de la banque (3ème ligne de défense).

Approche adoptée pour le calcul des fonds propres nécessaires

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la BACE applique l'approche de l'indicateur de base (BIA).

Banque Algérienne du Commerce Extérieur S.A.
Talacker 41
8001 Zurich

13 avril 2023



BACE

Your Bank of Choice